

SECRETARIAT D'ETAT A LA CULTURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTE

Le Secrétaire d'Etat à la Culture

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943, 24 mai 1951, 30 décembre 1966 et le décret du 18 avril 1961,

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 21 novembre 1974

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'édifice ci-après désigné :

- ROUEN (Seine-Maritime) - Gare rive droite, rue de la Rochefoucauld (en totalité)

figurant au cadastre, section CK, sous le numéro 26 et d'une contenance de 2 ha 93 a 06 ca et appartenant à la S.N.C.F.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au bureau des Hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit.

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au Maire de la commune et au propriétaire intéressé qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 15 JANVIER 1975

Pour le ministre et par délégation  
Le Directeur de l'Architecture  
Alain BACQUET

## ARRÊTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT  
A LA CULTURE

~~Le Ministre des Affaires culturelles~~

Le Secrétaire d'Etat à la Culture,

VU la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, et notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 Juillet 1927, 27 Août 1941, 25 Février 1943, 24 Mai 1951, 30 Décembre 1966 et le décret du 18 Avril 1961 ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 21 Novembre 1974 ;

## ARRÊTÉ :

Article 1er - Sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, les édifices (ou parties d'édifices) des XIXème et XXème siècles ci-après désignés :

I - REGION PARISIENNE.- PARIS -

(1er arrondissement) - Bourse du Commerce (en totalité).

- Immeuble moresque, 28, rue de Richelieu (façades et toitures sur rue).

(IVè arrondissement) - Hôtel-de-Ville (façades et toitures) grands escaliers et pièces suivantes avec décor :

- salon d'entrée - grande salle de Fêtes, galerie et salon Lobau, - salons des sciences, arts et lettres - grande salle à manger - galerie des métiers -

- salle du budget - salle des séances et bibliothèque du Conseil de Paris.

(VIè arrondissement) - Immeuble, 26, rue Vavin (façades et toitures).

- Immeuble, 140 bis, rue de Rennes (façades et toitures).

(VIIè arrondissement) - Immeuble, 3, square Rapp (façades et toitures).

- Immeuble, 18, rue Sedillot (façades et toitures).

IV - REGION DE HAUTE-NORMANDIE.

- EURE -

- SAINT-PIERRE-DE-VAUVRAY - Pont sur la Seine (en totalité).

- SEINE-MARITIME -

- MONT-CAUVAIRE - Chapelle du collège de Normandie (en totalité).

- ROUEN  
- Serres axiales du jardin des plantes (en totalité).  
- Atelier de Ferdinand Marrou (façades et toitures sur la rue Saint-Romain), N° 270.  
- Gare rive droite (en totalité).

- VARENCEVILLE - Maison "Le Bois des Moutiers" (façades et toitures).

- NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE - Corderie (en totalité).

V - REGION RHONE-ALPES.

- AIN -

- BOURG-EN-BRESSE - Théâtre (façade principale et toiture correspondante).

- ISERE -

- GRENOBLE - Préfecture - Musée - Bibliothèque (façades et toitures et salle de lecture de la Bibliothèque).  
- Tour Perret (en totalité).

- RHONE -

- LYON - Palais de Justice (façades et toitures et salle des pas perdus).  
- Palais de la Bourse (façades et toitures).

- SAVOIE -

- AIX-LES-BAINS - Palais de Savoie-Casino (en totalité).

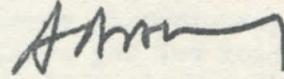
Article 2 - Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits.

Article 3 - Il sera notifié aux Préfets des départements, aux Maires des communes et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 15 JAN. 1975

Pour le Ministre et par délégation :

*Le Directeur de l'Architecture*



Alain BACQUET